L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 AVRIL 1879. 52me Année

DUPUOY & LEBERT, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 8 AVRIL 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valentin, rue Dauphine No 89, meubles et vin rouge.

Par H. Sylvestre, vendeur St-Bernard et Tonti, une voiture.

Réciprocité commerciale entre les États-Unis et la France.

Assemblée à la Bourse au Coton.

Discours de M. Léon Chotteau.

Résolutions adoptées le 7 avril 1879.

Une assemblée des membres des diverses chambres de commerce et des négociants, en général, de la Nouvelle-Orléans, a eu lieu hier soir, lundi 7 avril 1879, à huit heures, dans le local de la Bourse au coton.

Préalablement à cette réunion, le comité de trente s'était assemblé sous la présidence de M. John B. Lafitte et avait adopté un projet de résolutions à soumettre au meeting.

A huit heures, le colonel L. Bush a appelé l'assemblée à l'ordre et a invité M. John B. Lafitte à la présider, ce qui a été accepté. M. Lafitte a invité M. Hester à remplir les fonctions de secrétaire, puis après avoir en quelques mots exposé l'objet de la réunion, il a présenté M. Léon Chotteau qui a été accueilli par des applaudissements prolongés. Le délégué du comité français a prononcé le discours que nous reproduisons ci-dessous.

Le Dr Lizet a présenté ensuite, au nom du comité de trente, les résolutions dont nous donnons également le texte.

Sur motion de M. F. Laborde ces résolutions ont été acceptées approuvées, et sur motion du Col. Bush il a été résolu que des copies de ces résolutions seraient envoyées au secrétaire d'État à Washington, à nos représentants et aux présidents des comités des deux chambres, de la compétence desquels le sujet ressort.

Le président, M. John B. Lafitte, a prononcé quelques paroles et a suggéré la convenance d'adresser des remerciements à M. Chotteau, ce qui a été adopté après un éloquent discours du juge Burwell à l'appui de la motion.

Dans une réponse qu'il a demandé la permission de faire en français, M. Chotteau a dit que l'opposition qu'il avait rencontrée au mouvement, provenait uniquement de l'ignorance dans laquelle sont encore beaucoup d'industriels américains de l'état réel des choses. Il a ajouté que dans les sphères officielles à Washington, on avait beaucoup moins de préventions et qu'il avait bon espoir de trouver le secrétaire d'État favorablement disposé.

M. Chotteau compte présenter en juillet prochain au gouvernement de Washington, les rapports des Chambres de Commerce de France et ceux des Chambres de Commerce des États-Unis. Il espère qu'en novembre ou en décembre, M. Evarts sera en mesure d'agir et qu'on arrivera à un résultat l'année prochaine, si les Chambres de Commerce exercent leur influence sur leurs représentants en faveur du mouvement.

La conclusion de M. Chotteau a été couverte d'applaudissements et sur motion l'assemblée s'est ajournée.

DISCOURS DE LÉON CHOTTEAU, DÉLÉGUÉ DU COMITÉ FRANÇAIS.

"La France et la Grande Bretagne, provoquèrent, en 1860, un mouvement qui a entraîné l'Europe et qui entraînera le monde.

A cette époque on pouvait, on devait supposer que les conventions internationales subiraient plus tard, avant d'être renouvelées, les modifications que le temps aurait rendues nécessaires: mais on était loin de penser que, après vingt ans, les hommes d'État des nations s'efforcer de rétablir l'ancien état de choses.

De tels hommes se sont rencontrés, et en France, tout récemment. Ils se remuaient beaucoup, parlaient avec arrogance, et croient déjà victoire. Le public ému, tout à coup, s'émut. Au moment où ces politiciens qui surgissent, en quémandant la lettre adressée au ministre du commerce, par la Chambre de Commerce de Paris, où se trouve le passage suivant: "La Chambre est persuadée que les traités ont appliqué la France, au lieu d'avoir porté préjudice à ses intérêts."

Que voulaient donc les auteurs des traités de Commerce? Ce qu'ils appelaient un tarif de douane "autonome."

On apprend qu'un tel tarif est fait rédigé dans le seul but de soustraire certains industriels français, agissant d'intérêt, à la concurrence de l'étranger. Mais en prétendant du consommateur, que l'on n'agit trop souvent, comme le disait un jour M. Monier, en serait servi les vues exclusives de chaque fabricant apparu.

Les réformateurs enthousiastes, cependant, ne réglement ainsi que le sort de l'importation. Or la France exporte. Elle a exporté, en 1878, pour 3,369 millions de produits. Devra-t-elle, pour complaire aux fabricants de chandelles qui reprochent au soleil de leur faire concurrence pendant le jour, refuser de satisfaire les exigences de l'étranger, c'est à dire renoncer aux 3,369 millions de l'exportation? Car les produits s'échangeant contre les produits, et si l'étranger, gêné en tarif autonome français, ne vendait plus à la France, il ne pourrait ensuite de lui acheter.

Vous entendez maintenant que la France ne saurait changer sa politique commerciale. Elle mange si peu, d'ailleurs, à retourner un article qu'elle s'efforce de posséder en avant la Grande République américaine, où j'ai l'honneur de vivre en ce moment.

Les États-Unis ont encore le tarif "autonome" que certaine de nos compatriotes ont voulu ménager en France. Ce tarif convenait autrefois, lorsque les industries naissaient, grandissaient et se développaient. Aujourd'hui, la production des États-Unis est une force exubérante qui veut s'affirmer au-delà des frontières.

Vous produisez plus que vos besoins ne réclament, et le territoire national, à votre activité, offre un théâtre trop petit. Vous cherchez exporter au loin. Désir légitime. Mais le tarif des États-Unis n'avait prévu que l'importation. Ne vous étonnez donc pas de voir vos exportations dans la stagnation et se trouvez-vous aujourd'hui les exportateurs français et les idées de réaction économique avaient triomphé en France.

Est-ce à dire qu'il faille désespérer la voie des industriels d'Amérique prétendant ménager par un traité de réciprocité avec la France? Non, messieurs. Et pour vous en convaincre, mes intentions seront dociles, je vous remercie que le temps qui vous a manqué pour les développer, ont quand quelques résolutions que vous venez de lire "Association de New York" après mûrement entendu. De même, je remercie les vignerons de la Californie. La Chambre de Commerce de San Francisco demandait un traité français américain, à la condition que le traité ne s'appliquât pas aux vins.

Vous n'ignorez, je l'espère, à gagner le commerce de Californie.

L'année qui précède le 31 juillet 1878 a donné au Pérou et au pays de la Nouvelle-Orléans:

Importations.....	664,862,784 00
Exportations.....	11,152,485 00

Hausse des importations

Les importations 973,437,204 00	
Exportations 8,828,827 00	

Dans le chiffre de vos exportations, le sucre en balles entre pour 874,522, [illegible] 00 dont:

Grande Bretagne.....	943,197,256 00
France.....	16,719,586 00

D'Allemagne, du 1er juillet 1877 au 30 juin 1878, de tout le cotton en balles exporté des États-Unis, la Grande Bretagne a reçu 65,32 pour cent ($117,481,-651 00) et la France 14,42 pour cent ($25,955,493 00).

L'écart entre 65,34 et 14,42 pour cent paraît étrange, puisque votre coton est débouché du droits d'entrée en France aussi bien qu'en Angleterre. L'étonnement cesse si l'on se rend compte de l'ensemble des faits qui favorisent les exportations des États-Unis en Angleterre et paralysent les mêmes exportations en France.

En 1877-78, vous avez exporté, en sucre brun cassé, pour $... 997 00.

Vous en avez importé pour $2,160,-756 00

Du 1er juillet 1877 au 30 juin 1878, la valeur du sucre brun ou raffiné et des mélasses importées aux États-Unis s'élève à la somme de $79,826,448 00.

Si vous désirez connaître le rôle de la France dans ce genre d'importations, parcourez les chiffres ci-dessous:

Cuba.....	$50,087,509 00
Possessions espagnoles	5,622,926 00
Porto-Rico.....	4,743,653 00
Indes Occidentales anglaises et Honduras anglais.....	3,673,049 00
Brésil.....	3,165,384 00
Indes occidentales françaises et Guinée française.....	2,843,867 00
Iles Hawaï.....	2,204,799 00
Guinée anglaise.....	2,133,317 00
Indes occidentales allemandes.....	1,567,037 00
Hong-Kong.....	850,657 00
Indes Orientales anglaises.....	726,997 00
Chine.....	437,061 00
Indes Occidentales danoises.....	267,934 00
Indes Orientales allemandes et Guinée allemande.....	236,375 00
Saint-Domingue.....	222,959 00
Angleterre.....	174,512 00
Mexique.....	155,699 00
Belgique.....	129,117 00
Amérique anglaise du Nord.....	117,892 00
Etats de l'Amérique Centrale.....	114,434 00
Possessions anglaises d'Afrique.....	88,826 00
Etats-Unis de Colombie.....	66,737 00
Hayti.....	20,510 00
Pérou.....	8,626 00
Allemagne.....	6,434 00
France.....	1,105 00
Autres pays.....	32 00
Total.....	$79,826,449 00

Vous voyez que la France arrive la 26ème de toutes les nations qui s'efforcent de répondre aux besoins de la consommation américaine.

Les États-Unis produisant du sucre. En 1850, sur une production totale de 247,577 boucauts, la Louisiane avait fourni 226,001 boucauts, l'Alabama 8,242 et la Floride, la Georgie, le Texas avaient donné le reste.

En 1860, nous trouvons:

Production totale....230,982 boucauts.

Dont—		
Louisiane.....	221,726	"
Texas.....	5,099	"

Dix ans plus tard, en 1870, nous constatons:

Louisiane.....	80,706	boucauts.
Texas, Floride, Georgie et autres Etats.....	6,337	"

De 1850 à 1854, la moyenne de la production annuelle en Louisiane fut de 324,277,200 livres. De 1874 à 1878, cette moyenne est tombée à 147,787,-678 livres. Différence en moins; 54.4 pour cent.

On explique le ralentissement par le progrès des importations de sucre brun aux États-Unis:

Importation de 1850 à 1854 ..... livres	1,917,533,209
Importation de 1874 à 1878 ..... livres	7,824,922,389
Accroissement.....	5,917,389,180

Ainsi, de 1850 à 1854, 48 pour cent du sucre consommé aux États-Unis a été fourni par la production nationale.

De 1874 à 1878, les 48 pour cent tombent à 9.

Si les importations aux États-Unis, de 1874 à 1878, ont réellement contribué au résultat révélé par les 9 pour cent, vous n'avez presque rien à reprocher à la France.

De 1867 à 1876, les colonies françaises ont exporté des sucres bruts en Angleterre, en Italie, en Algérie et au Sénégal pour une somme moyenne annuelle de 17,444 fos.

Dans la même période, les sucres bruts exportés de France en Belgique, Angleterre, Russie, Suède, représentent une valeur annuelle de 41,677,040 fos.

De 1867 à 1876, la France a également exporté des sucres raffinés en Russie, Suède, Norvège, Allemagne, Belgique, Angleterre, Espagne, Italie, Suisse, Grèce, Turquie, Egypte, États Barbaresques, Uruguay, République Argentine, Chili, pour une valeur moyenne annuelle de 101,872,426 fos.

Elle a envoyé des sucres "vergeoises" en Belgique, Angleterre, Italie, Suisse, pour 2,256,049 fos.

Elle a exporté des mélasses en Suède, Norvège, Allemagne, Belgique, Angleterre, Italie, Suisse, pour 2,187,610 fos.

Elle a adressé des sirops, des confitures et des bonbons en Allemagne, Belgique, Angleterre, Espagne, Italie, Suisse, Turquie, États-Unis (nous ne rencontrons pour la première fois) pour 4,945,-426 fos.

A quel régime est soumis à l'étranger le sucre français brut et raffiné?

Angleterre, exemption complète.

Allemagne, sucre brut de 8 fos à fos. 30, sucre raffiné fos. 37.50.

Autriche, sucre brut de fos. 31.50 à fos. 47.25, raffiné fos. 63.75.

Belgique, sucre brut en dessous du No. 18 et au-dessous, exempt; sucre raffiné de fos. 51.13 à fos. 54.70.

Les droits fixés par l'Espagne sont de fos. 25.51 à fos. 34.03; par la Grèce, de fos. 10.55 à fos. 17.58; par l'Italie, de fos. 20.90 à fos. 28.85; par la Norvège, de fos. 29.30 à fos. 51; par les Pays-Bas, de fos. 36.95 à fos. 41.25.

Le Portugal taxe le kilogramme de 50c. à 78c. La Russie taxe les 100 kilog. de fos. 73.26 à fos. 109.88. La Suisse, pour la même quantité, réclame 7 fos. La Turquie demande 8 pour cent de la valeur officielle.

Aux États-Unis, le droit est ainsi fixé:

Sirop d'égouttage, sirop de jus de canne à sucre, médaillé, mélasses et melasse concentrée, par liv.	0 01 7/8c.
Sucre brut ou moscovade:	
Egal en couleur au type hollandais No 7.....	0 02 3/16c.
Supérieur en couleur au type hollandais No 7 et non en type No 10..	0 02 1/2c.
Supérieur en couleur au type hollandais No 10 et non en type No 13..	0 02 13/16c.
Supérieur au type No 13 et non au type No 16..	0 03 7/16c.
Supérieur au type No 16 et non au type No 20..	0 05 c.
Sucre raffiné en pains, en lumps, cassé, en poudre, pulvérisé ou en moscouades.....	0 05 c.

Sous l'influence de tarif américain, la France, comme nous l'avons vu, n'a commencé à exporter du sucre et des mélasses aux États-Unis qu'en 1875, et pour une somme de $1,105.

C'est peu, nous doute. La France, toutefois, vient chez vous. Pourquoi n'irez-vous pas chez elle? Vous avez exporté, en 1878, pour $997. Si cet essai timide vous encourage, vous trouverez, dans l'exportation, le moyen de renouer à votre industrie du pays aux dates d'autrefois.

De 1867 à 1876, la France a reçu des sucres bruts, assimilés du No 13, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Egypte, des Possessions Anglaises d'Afrique, des Indes Hollandaises, du Brésil, des Possessions Espagnoles d'Amérique, une valeur moyenne annuelle de [illegible] 704 fos.

Elle a reçu, du No 13 au No 20 inclusivement, des mêmes pays, [illegible] la fos. 20,765, [illegible]

Les sucres bruts, assimilés aux raffinés, produisent [illegible] du No 20, venus en France de l'Egypte et de quelques autres pays, [illegible] pour la même période de 1867 à 1876, une valeur annuelle de 117,966 fos.

Enfin on a fourni annuellement à la France pour [illegible] 1,966,265 de sucre raffiné.

La même venue en France de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Belgique donne le chiffre annuel de fos. 3,274,507.

Les sirops, les confitures et les bonbons de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie, de la Suisse et de la Turquie, de 1867 à 76, figurent, dans les importations en France, pour la valeur moyenne annuelle de 551,592 fos.

D'après le tarif général français, les sucres bruts allant directement en France d'un pays hors d'Europe, paient, par 100 kil., de 63 à 66 fos; passant par un entrepôt d'Europe, de fos 66, à fos 69.

Les sucres bruts de betteraves ou de cannes, soumis au tarif conventionnel, acquittent, par 100 kil. une taxe de fos. 62,63 à 65, plus 4 0/0 et parfois 2 0/0 à monter au 4 pour cent.

On voit ici, chose bizarre, le tarif conventionnel plus sévère que le tarif général.

Les sucres raffinés des pays étrangers sont prohibés en France par le tarif général français.

D'après le tarif conventionnel, les sucres raffinés ou assimilés aux raffinés paient, par 100 kil., de 78 fos. 25 à fos. 82.50 et 4 0/0 en sus. Les mélasses destinées à la distillation sont exemptées par le tarif général français si elles vont directement en France. Passant par un entrepôt d'Europe, elles sont frappées de fr 3 par 100 kil.

Le tarif conventionnel les exempte dans tous les cas.

Les mélasses pour toute autre destination sont soumises aux droits suivants:

Tarif général, allant directement en France, par 100 kil. nets de frs 21.45 à frs 63; passant par un entrepôt d'Europe, de fos 24.45 à fos 66. Tarif conventionnel, de fos 21.45 à f. 63, et 4 0/0 parfois 2 0/0 en outre des 4.

Même remarque que plus haut: le tarif conventionnel plus rigoureux que le tarif général.

Les sirops et les bonbons acquittent la même taxe sous le tarif conventionnel que sous le tarif général: directement fos 63 les 100 kil. nets; par un entrepôt fos 66.

Les confitures, d'après le tarif général français, sont frappées d'une taxe de 12 fos à fos 31.50 pour 100 kil. nets, si elles viennent directement en France. La taxe, par un entrepôt d'Europe, va de fos 15 à fos 34,50.

Le tarif conventionnel, par 100 kil. nets, impose un droit variant de 8 fos à 33 fos, plus 4 0/0.

Mon seul but en vous montrant ce qu'est le tarif conventionnel, et en quoi il peut être adouci, est de faire naître en vous l'espoir d'exporter en France. Les manufacturiers du Massachusetts et de la Pennsylvanie désirent s'ouvrir le marché français. Rien de plus légitime. Le XIXème siècle excite les peuples à la grande lutte du travail. Vous vous engagez avec d'autant plus d'assurance dans cette lutte que vous avez finalité pour votre concours intelligent, la conclusion d'un acte destiné à améliorer les relations commerciales de la France et des États-Unis.

Cette dernière, vous avez accepté avec empressement, je puis dire avec enthousiasme, l'idée d'un traité de commerce franco-américain. Au nombre des avantages que semblait vous ménager un accord conclu, devait figurer une réduction des droits frappant les vins français en Amérique.

Mais les Californiens ont pris la parole et ont dit:

—Un traité de commerce avec la France! Fort bien, à la condition que le traité ne s'applique pas aux vins.

Si la Californie excepte les vins parce qu'elle a des vignobles, et si la Louisiane excepte les sucres parce qu'elle possède des champs de canne, comment pourvoirons-nous à concilier les intérêts que nous avons pour mission de rapprocher?

J'ignore si une réduction de droits sur les sucres français augmenterait le chiffre insignifiant de l'exportation de France aux États-Unis. J'ignore même si vous ne pouvez vaincre l'opposition de la Californie qu'en proposant la réduction dont je viens vous parler. Peut-être allez-vous m'indiquer le moyen de gagner la chambre de commerce de San-Francisco. Réalisez-moi.

Je viens vers vous sans parti pris, animé de la seule ambition de vous interroger, et de transmettre l'expression de vos vœux aux pouvoirs compétents. Vous possédez à Washington des législateurs qui connaissent leurs devoirs et savent les remplir. Lorsque le moment sera venu, les membres du Congrès compulseront les réponses des intérêts français et américains. Ils feront sortir, du mouvement actuel, l'acte destiné à augmenter la richesse de la France et des États-Unis, en affermissant l'idée républicaine dans le monde."

RÉSOLUTIONS.

Attendu que la production intérieure des articles les plus consommés à la défense militaire et au confort du peuple des États-Unis, est actuellement si bien établie que non seulement elle est indépendante de la concurrence étrangère mais encore qu'elle n'a plus besoin de protection spéciale et

Attendu que cette industrie bien établie, suffit non seulement à la demande intérieure mais produit encore un excédent pour lequel il faut des débouchés à l'étranger capables d'absorber en valeur avoisinant, et

Attendu qu'il y a une tendance marquée de la part de quelques nations européennes à imposer de nouveaux droits sur nos produits agricoles aussi bien que sur nos articles manufacturés, la proposition faite en Russie de taxer notre coton, en Allemagne d'adopter un tarif protecteur qui atteindrait les sucres levés dans bien des pays et les produits de l'Ouest, et, dans la Grande-Bretagne, de mettre un droit sur les cotons filés, et

Attendu que la France est en train de renouveler les traités de commerce avec les puissances européennes et qu'elle a déjà renouvelé un traité avec l'Espagne, l'Italie et la Grande-Bretagne, et qu'en offre de sa part, par l'intermédiaire du comité que représente M. Léon Chotteau, de conclure avec notre gouvernement une convention domiciliaire, par laquelle les nos produits agricoles, actuellement admis en franchise, seraient à jamais privilège garanti pendant la durée de la dite convention, nos articles manufacturés dont plusieurs sont actuellement prohibés tendre que la plus grande partie des autres le sont virtuellement, seraient admis même taux que ceux les plus élevés de droits que nous ne nous voyons pas de droits que ceux des nations ayant des traités de réciprocité avec la France, et

Attendu qu'à ces démarches par la récente Exposition Universelle de Paris, que beaucoup d'industries américaines gouvernement un débouché facile sur les marchés français et leurs produits pourraient y être importés sous le tarif conventionnel au lieu de l'être sous le tarif général, par exemple, nos articles de coton, notre carousserie, nos montres, nos cuirs ouvrés, nos, nos machines agricoles et autres, etc., etc.

Et attendu que la Nouvelle-Orléans, en qualité de port d'entrée et de sortie de la vallée du Mississippi, contenant 16 millions d'habitants, est grandement intéressée à l'adoption d'une convention qui assurerait considérablement le commerce d'exportation et d'importation de cette région; et

Attendu que le gouvernement des États-Unis, par le traité conclu le 8 juin 1875 avec le Roi des Iles Hawaï, a reconnu le principe que les consommateurs d'articles de consommation de première nécessité, ont droit à être protégés, en accordant aux habitants des États du Pacifique le privilège d'importer franco de droit des îles susdites, pour leur consommation, du riz, du sucre et d'autres denrées, en raison de ce que ces États respectivement qu'ils tendent à payer des droits élevés de transport pour ces denrées quand ils étaient obligés de les tirer des États de l'Atlantique, et

Attendu que, bornes commerciales de vins, nous pouvons nouvelle également que nous avons à payer des prix exorbitants pour vins vendus, soit en raison des droits de transport qui [illegible] plus que doubler le coût des vins de Gironde, soit à cause des droits élevés (plus de cent pour cent quelquefois) imposés sur les vins français; et

Attendu que, dans la preuve l'accroissement de la vente dans la France d'une part, et, réciproquement et l'Espagne, de l'Italie, de l'Autriche, les vignobles des États-Unis trouveraient dans une réduction réciproque des droits de douane un avantage pratique par l'usage plus général du vin comme article de consommation journalière, et par la facilité qui leur serait acquise de vendre leurs produits pour des mélanges avec les vins français, ce qui offrirait aux consommateurs un article convenable comme vin de table et à meilleur marché, et aussi par la possibilité d'exporter les vins américains en France pour la consommation et les ramener ensuite en Italie, en Espagne, et

Eu égard, et

Attendu que l'abolition actuelle ou diminution du tarif imposé par la loi sur toutes les importations [illegible] les trompeuses chances contenues dans plusieurs de nos traités, et suivant lesquelles les produits des puissances contractantes sont admis à l'importation réciproque d'après la classe de la nation la plus favorisée, a restreint le commerce qui est insuffisant pour remédier aux griefs dont on se plaint ou nous empêcher le développement de nos débouchés;

Résolu que le Chef du Pouvoir Exécutif et le Congrès des États-Unis sont requis de réviser nos traités de commerce et d'amitié avec les nations étrangères, en vue de rechercher s'il y a lieu de négocier avec ces pays un tarif spécial en conventionnel, sous le régime duquel le surplus exportable des États-Unis, articles manufacturés, coton, maïs, céréales, articles alimentaires ou autres, [illegible] grandissez, pourrait trouver [illegible] des débouchés et servir ainsi à liquider la balance annuelle en somme que laisse notre commerce avec les pays qui produisent des articles que les États-Unis ne peuvent produire à aussi bon marché;

Résolu qu'à titre de place de commerce représentant l'immense trafic d'exportation de la vallée du Mississippi et les intérêts de millions de consommateurs, nous recommandons instamment au gouvernement fédéral de conclure avec la République française un traité de commerce qui garantisse, pendant la durée du dit traité, nos produits agricoles, des droits moyennant droits de douane, et admettre nos articles manufacturés aux mêmes taux de droits que les articles similaires de la Grande Bretagne et des autres nations favorisées, et qui permette aux consommateurs américains d'obtenir à des taux réduits les produits et articles manufacturés de la France;

Résolu que nous invitons nos représentants au Congrès à appuyer tout bill ayant pour objet de recommander au gouvernement d'adopter un tel traité, ou d'en faciliter l'adoption par la révision nécessaire du tarif existant.

FÉLIX LEBERT,
WM. M. BURWELL,
J. LEMANN.

On distribuera des cartes de présence à tous les enfants qui assisteront à l'ouverture de l'ÉTOILE ROUGE lundi 7 avril, sous Canal et Baronne.

Je suis fatigué de la monotonie que je promène l'ennui dans l'Académie.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — Robinson Crusoé a été parfaitement accueilli, étant jeudi, représenté et exécuté très convenablement par la troupe de Coiville. Le premier rôle a été bien rempli par Mlle Marie William qui a réellement fait un charmant Robinson, et Emé Bémon n'a pas moins bien réussi dans le rôle de Polly Hopkins. Les autres artistes ont eu assez beaucoup de succès, mais nous ne pouvons les nommer tous, ce qui dépasserait les bornes d'une simple notice. Les décors sont magnifiques. On voit d'abord le port de Hull en Angleterre, d'où part l'expédition dont Robinson fait partie; ensuite l'approché de l'île de Ju. Fernandez. Ce paysage est ravissant. Dans une autre scène, c'est le cabinet de Robinson et de Vendredi, et en dernier lieu le jungle. On courrait à l'Académie de Musique pour voir ces tableaux seulement; à plus forte raison quand ils sont animés et dramatisés par la troupe de Coiville qui a eu soin de [illegible] ment calcir le couleur locale et s'y assimiler. Mercredi soir, on donnera "Pinafore", et dimanche prochain "New Cinderella".

☞ Les photographies inaltérables par le procédé Lebert sont admirées des connaisseurs; on peut en voir des échantillons au studio de Lalandeau.

—L'*Echo du Nord* annonce la création d'un service de femmes dans le bureau télégraphique central de Lille.

Cet emploi sera donné au concours, et de préférence à des jeunes filles résidant dans leur famille à Lille ou à des veuves sans enfants.

☞ Beaux meubles de chambre à coucher, bibliothèques, tables à ouvrage, berceuses brévetées, au Palais de l'Aigle d'Or, coin Remparts et Burdide.

C'EST LUNDI, 7 AVRIL, qu'aura lieu la grande ouverture de l'ÉTOILE ROUGE, dans son nouveau local coin Canal et Baronne.

Avez-vous jamais mangé des moules de Marennes?

DÉPARTS DE BATEAUX A VAPEUR

On trouvera désormais régulièrement à la quatrième page de l'*Abeille*, et en tête du Bulletin maritime, la liste des bateaux à vapeur partant de la Nlle-Orléans le jour même pour le haut ou le bas du fleuve. Cette liste, qui complètera le tableau de la navigation fluviale que nous publions tous les jours, sera fort utile à ceux de nos lecteurs qui expédient du fret à la campagne ou dans les États riverains.

BARBE ET RESTAURANT.—On verra plus loin une annonce relative à la vente de la barbe et du restaurant du vieux Jockey Club pendant les courses de printemps.

Toujours prépaysan; on n'a pas à les faire [illegible]

65—Tous vu mal dans le mécanisme du corps quand le foie ne fonctionne pas bien. Le constipation, la dyspepsie, l'hypocondrie, la dysurie, [illegible] Mais il est facile de prévenir ces conséquences fâcheuses et d'en détruire le germe en employant régulièrement les "Pilules Végétales Rivers", qui stimulent l'organe, et ont l'avantage de ne pas [illegible] l'action. Du reste, [illegible] ratives les douleurs sous les côtés et dans la région de l'estomac, les nausées, le mal de tête, le jaunisse, les envenimes de la langue et l'odeur fétide de l'haleine, phénomènes qui constituent une maladie de foie. Une bonne digestion et le privilège bienfaisant de l'activité sont en compte les bienfaisants résultats de l'emploi de ces pilules, qui ajoute à la vigueur du corps et à la santé [illegible] Les mêmes vertus [illegible] les nerveuses en même temps qu'elle provoquent l'appétit et le sommeil.

Magnifique pièce de spectacle, [illegible] Les yeux de la [illegible] Les [illegible] Les [illegible] Les